

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

SINFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND SHORT DURATION

Luxembourg, le 27 juin 2019

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A., avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe de la décision relative au compartiment UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND SHORT DURATION (ci-après le « Compartiment ») prise par résolution circulaire, à savoir :

Afin de formuler plus clairement la politique d'investissement du Compartiment, le passage suivant **en caractères gras** sera ajouté :

À titre d'exception à la règle générale applicable aux compartiments obligataires, ce compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des produits « High Yield » et/ou des valeurs mobilières de pays émergents **et jusqu'à 20 % dans des obligations contingentes convertibles. L'exposition aux pays émergents et à haut rendement peut être accrue jusqu'à 120 % par le biais d'instruments dérivés.**

Le changement susmentionné prendra effet le 1^{er} août 2019.

Les actionnaires du Compartiment qui sont en désaccord avec le changement susmentionné pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

UBP Asset Management (Europe) S.A.